



OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Permettre l'identification des compétences acquises et attendues par la certification, par un jury., constituer le livret professionnel (livret2)

DUREE

Forfait de 24 heures

PUBLIC CONCERNE

Toute personne souhaitant valider un diplôme au travers de la reconnaissance de ses compétences acquises par l'expérience

PREREQUIS

Pouvoir justifier d'au moins un an ou 1607 heures d'expérience en lien avec les compétences d'un référentiel de certification.

LES MODALITES D'EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Questionnaire de satisfaction en fin d'accompagnement

LES ETAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Dès réception de la recevabilité, désignation d'un accompagnateur au sein du centre de formation.
- Première étape mise en perspective de l'expérience du candidat, des compétences déployées par rapport au référentiel compétences de la certification visée.
- Deuxième étape : appropriation des attendus dans le dossier professionnel.
- Troisième étape : appropriation des modalités de certification
- Quatrième étape : accompagnement au choix des situations professionnelles les plus pertinentes et guidance dans la rédaction
- Cinquième étape : préparation aux modalités d'évaluation
- Sixième étape : entretien post jury, et plan d'actions éventuel.



VALEUR AJOUTEE POUR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DU CANDIDAT

La démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à toute personne engagée dans la vie active ou bénévole depuis au moins 1 an, y compris les personnes en situation de handicap travaillant en ESAT, de se voir reconnaître officiellement des compétences professionnelles, par **un titre, un diplôme professionnel ou un certificat de qualification** enregistré préalablement au répertoire national des certifications professionnelles.

La VAE évite, aux personnes désirant se qualifier, **de réapprendre des savoirs déjà maîtrisés dans leur activité**, et facilite ainsi la valorisation des compétences tout au long de la vie.

LES DIFFERENTS TYPES D'ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement individuel :

Un accompagnateur référent est désigné par le centre. Il prend en charge l'accompagnement et assure le suivi de la personne engagée dans la démarche. L'accompagnement s'organisera selon un calendrier construit conjointement entre le centre de formation et l'accompagné. Ces rencontres auront une durée moyenne de deux heures consécutives. Les temps d'accompagnement pourront être réalisées sous la forme d'entretien en face à face et/ou à distance (téléphone ou visioconférence). Les rencontres en face-à-face se dérouleront dans les locaux du centre de formation.

Un accompagnement collectif avec un suivi personnalisé des candidats :

L'IRIS propose également aux candidats de bénéficier d'un accompagnement collectif. La dimension collective permettra à travers les échanges avec les membres du groupe, une mutualisation de l'expérience, un enrichissement de la réflexion et des retours constructifs tout au long de l'élaboration du dossier. L'accompagnement s'organise autour de temps collectifs et de rencontres individuelles avec l'accompagnateur référent.

Vous avez besoin d'un
aménagement
d'accompagnement, contactez
notre référent handicap
referent-handicap@institut-iris.fr

CONTACT INFORMATION INSCRIPTION

Tél. : 01.76.64.73.90
secretariat@institut-iris.fr
www.institut-iris.fr

Retrouvez-nous sur

